

LE MESSENGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS À 3 HEURES DU SOIR

MARSEILLE 28. — N° 36.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 5 tetepa 1879.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
En un an, 10 francs.
Six mois, 6 francs.
Trois mois, 3 francs.
Un numéro: 5 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
à l'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
Les 20 premières lignes, 1 franc la ligne.
Au-dessus de 20 lignes, 75 cts.
Les annonces renouvelées se paient le moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté, modifiant l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 novembre 1877 sur les circonscriptions de l'état civil, — portant suppression dans le personnel enseignant. — Décision relative à la vente de boissons rafraîchissantes pendant les fêtes. — Avis administratifs.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Ecoles françaises indigènes. — Bulletin télégraphique. — Situation de la Caisse agricole. — Nécrologie. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Programme de la soirée théâtrale. — Observations météorologiques.

Art. 4. Tout contrevenant à ces dispositions sera puni des peines édictées par les arrêtés en vigueur sur le commerce des boissons.
M. le commissaire de police est chargé de l'exécution de la présente décision.

Papeete, le 3 septembre 1879.

HENRY JOUAT.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Par décision de l'Ordonnateur en date du 1^{er} septembre 1879, M. Oliva (Constantin), commis de comptabilité, est attaché au détail des Revaes.

Départ du Courrier.

Le brig-golette *Paloma* partira le 15 septembre courant pour porter les correspondances à San Francisco.

Les sacs seront fermés le même jour à 8 heures du matin.

Caisse agricole.

Les personnes désirant des traites de la Caisse agricole sont prévenues que samedi prochain 6 septembre, à 9 heures du matin, il sera procédé, au bureau de cette caisse, à l'adjudication de ces traites pour une somme de 40,000 fr., divisée selon la convenance des adjudicataires.

L'enchère partira de la prime de 3 pour 0/0, qui est adoptée comme mise à prix de l'adjudication.

Persons wishing to procure bills of the Caisse agricole are informed that on Saturday next, the 6th of September, at 9 o'clock in the morning, there will be a sale of these bills at the office of the caisse, to the amount of 40,000 fr., drawn out to suit purchasers.

The bids to commence at the adopted premium of 3 per cent. as a starting price for the sale.

Jeux sur l'eau.

Les personnes qui désirent participer aux concours de jeux de la lance et de courses circulaires en barils sont prévenues qu'elles devront se munir à l'avance de leurs lances et de leurs pagaies, la commission des jeux ne pouvant fournir ces objets.

Te faaita hia 'tu nei te taia 'ta te faaita i te faa'i i roto i te mau faaareara raa, i te paia raa fa e te hoe raa na roto i te paia, e o qui atea na raa i te auri e te hoe; no te mea e, e ore e tii i te tomie no te mau faaareara i te tou nui i tei reira mau mea. 3-3

Courses de chevaux.

Pour éviter les accidents que pourrait provoquer la présence de chiens sur la piste lors des courses de chevaux, le public est prévenu que tout chien saisi sur le champ de courses ou sur les routes qui l'entourent sera mis en fourrière, qui soit au nom muni de sa plaque.

Des moutons placés au point de Fantome et à celui de Hamata seront chargés de cirer police et empêcheront la circulation des chiens sur ce point de la route.

Ei fanore raa i te mau ipo atoa e tupa no roto i te o raa mau e te ri i te vahi faaitara raa a lora a te puahorofenua, te faaita hia 'tu nei te taia 'ta, e o te mau ari atoa e hura hia i te talua hura raa e te mau ari e hauri mau, e faai hia i te vahi tapan raa, mai te faahua ore e, te mau nei lei nuiho, e aore anei. No te mau mui i ma i mu aratara i Pautaua e i Hamata e haapo i tei reira oho, e o paia i te mau ari, elaha i haere na tei reira mau vahi. 3-3

La somme de 10 francs versée par le propriétaire de tout cheval conformément à l'article 3 des Conditions à remplir par les propriétaires de chevaux de course, ne sera pas rendue comme l'année dernière. Ce versement donnera droit à chaque cavalier à une taque et à une casaque de couleur qui resteront sa propriété. 3-3

AVIS.

Les billets d'entrée dans les tribunes et sur le champ de courses pour les pécuniers et les voitures seront délivrés à partir du 6 septembre à la maison Brander.

PARAI FAATE.

Ei te fare o Brander, nui te 6 tau no tetepa e hura hia i 'tu nei mau parai no te o raa i roto i te faa reira raa, e i ma iho i te talua hura raa no te kia e ma raa raa e no te mau perece

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 13 août 1879 remettant les fonctions d'officier d'état civil entre les mains du greffier-notaire de Taravao, au lieu et place de l'officier commandant le poste de Taravao et du greffier chef de poste de Paea, et modifiant la répartition des districts de la presqu'île comme circonscription d'état civil;

Vu la situation du district d'Hitia;

Vu la situation du district de Mahina et les difficultés de communications qui se produisent fréquemment entre ce district et celui de Tiarei;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

L'article 1^{er} de l'arrêté du 15 novembre 1877 est modifié comme il suit:

Les districts de Papeari, Afaniti, Paea, Taitira, Vairao et Teapouo sont centralisés entre les mains du greffier-notaire de Taravao.

Le district d'Hitia est rattaché à la circonscription de Tiarei.

Le district de Mahina est détaché de la circonscription de Tiarei et rattaché à celle de Papeari.

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, le Procureur de la République, Chef du service judiciaire, et le Directeur des Affaires indigènes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger de Tahiti* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 20 août 1879.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République:

L'Ordonnateur
f.f. de Directeur
de l'Intérieur,
H. JOUAT.

Le Chef de service judiciaire,
C. DURANT.

Le Directeur
des affaires indigènes,
AUGARE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu la dépêche du 14 mai 1879;

D'après l'avis du comité de l'instruction publique;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Art. 1^{er}. A compter du jour de la rentrée des classes, deux frères de Ploermet et deux sœurs de Saint-Joseph du Cluny cesseront de faire partie du personnel enseignant payé au compte du service Local.

Art. 2. Ces religieux devront prendre passage par le premier bâtiment qui partira de Tahiti à destination de la Nouvelle-Calédonie, pour de là se rendre en France. Leurs frais de passage et leur solde jusqu'en France seront au compte du service Local.

L'abonnement pour indemnités de bouche, l'entretien du mobilier, frais de domestiques, ainsi que celui avec les congrégations pour l'entretien du cadre, seront diminués proportionnellement à partir du jour de leur départ.

Art. 3. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 2 septembre 1879.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République:

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,
HENRY JOUAT.

Nous, Commissaire-adjoint de la marine, Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 1866;

Vu l'ordonnance royale du 30 juin 1871;

Vu l'arrêté du 10 mai 1872;

Vu les arrêtés des 15 juillet et 28 septembre 1878,

DÉCISONS:

Art. 1^{er}. Il pourra être permis, pendant les jours que duront les fêtes, à tout débitant muni d'une licence, de vendre et débiter, à titre de boissons rafraîchissantes, telles que bière, limonade gazeuse, sirops, etc.

Art. 2. La vente de toute boisson alcoolique de quelque genre qu'elle soit, et même les vins, est absolument interdite.

Art. 3. Les demandes de vente en lieu public seront adressées à M. l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Madrid, 23 juillet. — L'empereur Eugénie a écrit à la reine pour lui demander qu'une position ne soit infligée au lieutenant Colas.

ESPAGNE. — CUBA.

Madrid, 4 juillet. — A la séance du Congrès de jeudi on a discuté le rapport sur les débats du trône. Le ministre Colones a dit que le gouvernement était résolu de voir s'arranger les affaires de Cuba d'une manière satisfaisante et a fait appel au patriotisme des députés pour leur faire accepter la réduction d'impôt de Cuba. Il a demandé l'abolition immédiate de l'esclavage et ajouté qu'il considérait les intérêts de Cuba comme identiques à ceux de la métropole.

Madrid, 8 juillet. — Le ministre des affaires étrangères a annoncé aux Cortès qu'il avait envoyé deux frégates pour appuyer la protestation de l'Espagne contre les actes de gouvernement de Saint-Domingue. Sonor Castelar a insisté pour que le gouvernement exigeât le châtiment sommaire des autorités de Puerto Plata.

Madrid, 29 juillet. — Une vieille femme a jeté une pierre sur un sergent rendant à l'église; elle a été enfermée dans un établissement d'aliénés comme folle.

Madrid, 29 juillet. — Le gouvernement espagnol a signé un traité de commerce avec la république de la Colombie des négociations entre le Pérou et l'Espagne en vue de renouveler des relations diplomatiques ont en bonne voie.

La Havane, 4 juillet. — Le capitaine-général Blanco a reçu une dépêche officielle de Madrid annonçant une réduction de l'impôt direct de 20 à 16 p. 0/0, à partir du 1^{er} juillet. Les plantations ne paieront que 2 p. 0/0. Cette réduction est due aux efforts personnels du capitaine-général et repose sur une économie de 9 millions de dollars faite sur la présente année fiscale.

ITALIE.

Rome, 30 juin. — Après deux mois de discussion, la Chambre des députés d'Italie a voté le projet de loi ministériel qui propose la construction de 6,300 kilomètres de chemins de fer dans le délai de 21 ans, au moyen d'une dépense annuelle de deux millions 100,000 lires.

Rome, 17 juillet. — Signor Cairoli, président du conseil du ministère italien, a informé la Chambre des députés que le ministère se devait exclusivement à la prospérité intérieure de l'Italie qui a besoin d'une longue ère de paix et d'industrie. Ce discours a été très-froidement accueilli.

Rome, 18 juillet. — La Chambre des députés a adopté un nouveau projet de loi qui abolit l'impôt sur le grain à partir de 1881. Signor Baccarelli avait voté avec Signor Cairoli, il est probable qu'une modification du Cabinet suivra ce vote.

Rome, 28 juillet. — Cairoli, président du ministère italien, a fait une longue visite à Garibaldi. On écrit qu'il a obtenu du général la promesse d'appuyer le gouvernement.

Rome, 29 juillet. — Cairoli, président du conseil des ministres, a répondu ainsi qu'il suit aux questions qui lui ont été adressées au Sénat: « Le ministère actuel poursuivra une politique de paix, insistant en même temps sur l'exécution des traités et plus particulièrement sur l'article du traité de Berlin qui est en faveur de la Grèce. »

Rome, 29 juillet. — La police a découvert une imprimerie clandestine et a saisi des exemplaires d'un projet de société ayant pour objet d'établir la République universelle. Ce projet, qui était destiné à circuler dans toute l'Italie, déclarait que le moment de l'action était arrivé et invite les membres de la société à se tenir prêts pour un mouvement. On a fait plusieurs arrestations.

BELGIQUE.

Bruxelles, 8 juillet. — L'*Etoile belge* annonce qu'on a trouvé une affiche nouvellement posée sur un mur du palais de justice, laquelle menace la vie du roi s'il ratifie la loi récemment votée par le parlement belge laquelle enlève au clergé la direction de l'enseignement primaire.

Bruxelles, 13 juillet. — On a arrêté hier un individu soupçonné d'être l'auteur des placards affichés récemment et menaçant d'assassiner le roi; cet homme paraît fou. On lit dans l'*Etoile belge*: « L'individu arrêté n'est pas l'auteur des placards, mais il est accusé d'avoir mal parlé du roi et d'avoir dit qu'il avait été choisi par un comité pour le tuer. »

Bruxelles, 16 juillet. — Un ancien agent électoral cléricol du nom de Van Hassem a été surpris affichant des placards menaçant la vie du roi. A la suite de la déposition de cet individu, la police a fait une descente au collège des jésuites.

Bruxelles, 22 juillet. — Un jésuite arrêté comme complice de Van Hassem a été remis en liberté.

ALLEMAGNE.

Berlin, 1^{er} juillet. — Holbrock, ministre des finances, refuse de rendre en déduction, à moins que garanties constitutionnelles demandées par les libéraux relativement à l'emploi de l'excédent du revenu ne soient accordées. On croit que les ministres Falk et Wriental prendront la même résolution. On dit que Bismarck est hésitant. Les ultramontains ont demandé de nouvelles garanties.

Berlin, 12 juillet. — Le Reichstag a finalement voté aujourd'hui le projet de loi de finances pour cet an par 217 voix contre 117. Bismarck a ensuite donné lecture du décret de clôture de la session. Dix-sept nationaux libéraux ont annoncé aujourd'hui qu'ils cessaient d'appartenir à ce parti.

Londres, 16 juillet. — Un correspondant de Berlin annonce qu'en Allemagne on s'occupe d'un projet qui aurait pour objet d'envoyer dans l'Amérique du Sud un corps de marchands allemands qui seraient exhibés dans une exposition ambulante à l'effet de faire connaître aux populations de ces contrées les produits de l'industrie allemande, afin de leur créer un nouveau débouché de ce côté.

Berlin, 16 juillet. — Des désordres sérieux ont éclaté parmi les ouvriers des fonderies de fer de Silésie à la suite d'une demande d'augmentation de salaire soulevée à ces ouvriers par la taxe qui vient d'être imposée sur le fer par le nouveau tarif protecteur. On a dû faire venir des troupes pour rétablir l'ordre. Des propriétés ont été détruites, et nombre de grévistes ont été tués ou blessés par les troupes.

Londres, 25 juillet. — On mande de Berlin que l'amirauté a décidé d'augmenter le matériel de la marine allemande et d'améliorer celle-ci.

Berlin, 29 juillet. — La *North German Gazette* annonce qu'on a proposé à l'Allemagne d'acheter quelques îles du Sud Pacifique.

LE CANAL INTEROCEANIQUE.

Paris, 30 juin. — La *République française*, appréciant la motion du sénateur américain Burnside, combat l'opinion émise par ce dernier que les Etats-Unis devraient considérer avec inquiétude la construction du canal du Darien sous les auspices de l'Europe, et fait remarquer que cette entreprise est en dehors de tout appui ou contrôle officiel; qu'aucun gouvernement européen ne contribuera à cette construction ni en hommes ni en subsides, et que la compagnie des Américains simplement aux intérêts de considérer le canal comme un territoire absolument neutre.

Paris, 7 juillet. — Un magnifique banquet a été offert à M. de Lesseps, au Grand-Hôtel, par les membres de l'ancienne compagnie du Darien, à l'occasion de la signature du contrat qui lui transfère les droits et concessions nécessaires pour le percement d'un canal maritime à travers l'Isthme. Le général Turle président. Des discours ont été prononcés par le général Turle, de Lesseps, Natho Appleton, Isaac Perrier et autres. Perrier a porté un toast à la santé du commandant Selfridge et annoncé au milieu des acclamations que le prochain navire construit pour la compagnie transatlantique serait appelé le *Selfridge*. Tous les orateurs ont déclaré emphatiquement que le projet du canal par Panama était universel; qu'il ne devait donner la préférence à aucun intérêt particulier, mais qu'il était simplement une entreprise commerciale.

Rosen, 15 juillet. — M. de Lesseps a déclaré récemment que l'amitié qui existe entre la France et les Etats-Unis faciliterait la construction du canal du Darien qui n'est qu'à l'état de projet en six ans. Cette estimation pour la durée des travaux est inférieure à celle qu'il avait primitivement indiquée. Quelques personnes prétendent que de Lesseps se serait montré plus prudent si, au lieu de demander une souscription de 400 millions de francs pour cette entreprise, il avait formé une petite compagnie chargée de faire des travaux préparatoires et des études plus complètes. M. Paul Leroy-Beaulieu fait remarquer qu'il n'est pas certain que le tracé par le Nicaragua n'offre pas des avantages qui, par la suite, pourraient amener le percement d'un second canal qui, dès lors, enlèverait à l'entreprise de Lesseps le commerce des deux côtes des Etats-Unis, sur lesquelles il fonde ses plus belles espérances de profits.

Paris, 22 juillet. — La *Semaine Financière* annonce qu'au mois d'août la compagnie du Canal de Panama publiera une circulaire générale relative à l'emprunt qu'elle se dispose à contracter. Le capital ordinaire sera de 100 millions de francs divisé en huit cent mille actions, dont dix mille seront retenues par la Compagnie. Celle-ci se propose en outre d'élever des obligations jusqu'à concurrence de 200 millions, ce qui portera la totalité du capital à souscrire à 600 millions de francs.

Bordeaux, 21 juillet. — M. de Lesseps dit qu'il a obtenu l'adhésion des Américains pour le projet du canal du Darien. M. de Lesseps a écrit à l'empereur du Brésil pour obtenir des travailleurs pour le percement du canal du Darien.

New-York, 25 juillet. — Le *Times* a reçu de Paris une longue correspondance qui traite du projet du canal inter-océanique et prédit que les actions seront prises par les Français en vingt-quatre heures, aussitôt leur émission, à raison de la confiance qu'inspire de Lesseps qui, bien qu'âgé de 71 ans, est encore très-vigoureux. Ce correspondant pense que le canal pourra être terminé en dix ans, et il ajoute que de Lesseps s'attend de l'opposition des Américains alors qu'il a manifesté sa défiance à leur égard en offrant au général Grant la présidence honoraire de la compagnie.

SUD AMERIQUE.

New-York, 28 juillet. — Le ministre péruvien à New-York a reçu le télégramme suivant de son gouvernement:

« Le *Huascar* a forcé le blocus du port d'Iquique et a combattu l'*Esmeralda chilienne* pendant deux heures, mettant hors de combat le *Catur* et l'*Albino*. Le *Huascar* n'a pas eu d'avaries. »

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} septembre 1879.

	ACTIF.	P.	C.	F.	C.
En dépôt au Trésor colonial.....	80,000	80			
Cotons en magasin.....	123,659	30			
Id. Id. Avances.....	17,584	60			
Avances sur cotons égrenés.....	7,442	18			
Egrenage.....	1,151	10			
Id. de la Caisse-Mutité.....	50,187	61			
Service Local.....	1,807	00			
Intérêts des sur ces prêts.....	8,809	10			
Prêts simples.....	573	23			
Intérêts des sur ces prêts.....	11,603	98			
Intérêts échus sur ces prêts.....	320	00			
Immeuble situé rue de la Cathédrale.....	20,000	20			
Matières et terrain qu'il de l'Oratoire.....	11,123	20			
Terres en possession dans les districts.....	24,538	85			
Mobilier, esclaves, l'Inventaire.....	1,249	00			
Avances à régulariser (Jérôme).....	1,230	00			
Déficit sur les avances avancées.....	5,540	07			
Frais généraux (à compenser fin d'année).....	7,049	62			
Emmanuel Lutz (résidu des crédits auxv.).....	80,116	61			
Lutz, E. (perte sur cotons, rembourssable).....	5	00			
M. Langemann (provision en justice).....	93	91			
Tanaka à Opp.....	1,113	35			
Société française d'Industrie.....	80,116	61			
Caisse — Argent et boites.....	12,996	68			
Total de l'actif.....	510,247	15	510,207	15	
	PASSIF				
Dépôts en numéraire.....	38,510	00			
Intérêts sur dépôts (régles au 1 ^{er} janv. 1879).....	181	11			
Rent hypothécaires en circulation.....	185,000	00			
Ancienne indemnité (résidu).....	1,440	92			
Complément des avances à payer.....	2,814	73			
J. Ray (balance des profits sur cotons).....	27	78			
L. Langemann, etc.....	119	53			
Cattier, etc.....	63	39			
Robin et Martiny (balance des cotons).....	429	61			
Total du passif.....	243,007	15	243,007	15	
Balance en faveur de la Caisse agricole.....	267,240	00			

Certifié conforme aux écritures:

Le Secrétaire trésorier. ADAM KULICZKI.

Vu: L'Ordonnateur. Président du Comité directeur.

HENRY JOTAF.

Du jeudi 28 août au mercredi 3 septembre inclus 1879

Le séjour prolongé de M. Moerenhout dans les lies du Pacifique lui avait donné une connaissance étendue des mœurs et des traditions de leurs habitants. Il a heureusement consigné ses observations et ses impressions dans un livre intitulé : *Voyages dans le Grand Océan*. Cet ouvrage, qui est écrit avec chaleur et sentiment, abonde en détails précieux pour le moraliste et l'historien ; il préservera assurément de l'oubli le nom de son auteur.

Archives PF-Messenger-05/09/1879